

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Maurice DESRIERS, Maire.

Présents : M. Maurice DESRIERS, M. Bernard FOULATIER, Mme Dominique VIGNON, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Pascale BOMBLED, M. Antoine COLLET, M. Renaud POIRIER, M. Jonathan GOES.

Absentes excusées : Mmes Séverine CHELOT et Simone MONGIS CARRION

Absent : néant.

Mme Dominique VIGNON est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 08 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Budget assainissement

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

⋮
Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif, l'ensemble des éléments du compte de gestion dressé par le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2020 établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Maurice DESRIERS, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.
Sous la présidence de Monsieur Bernard FOULATIER, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2020, et l'arrête comme suit :

En euros	Investissement	Exploitation
Dépenses	1 521,18	2 947,32
Recettes	1 951,96	4 480,04
Excédent	430,78	1 532,72

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif la note de synthèse du Budget Primitif Assainissement 2021, le Conseil Municipal, après examen de chacun de ses articles et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement de l'exercice 2021 et l'arrête comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Investissement	14 866,64	14 866,64
Fonctionnement	11 547,75	11 547,75
Total	26 414,39	26 414,39

Budget commerce

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif, les éléments du compte de gestion dressé par le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du commerce pour l'exercice 2020 établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Maurice DESRIERS, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Bernard FOULATIER, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif du budget commerce de l'exercice 2020, et l'arrête comme suit :

En euros	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0,00	2 297,70
Recettes	0,00	6 937,77
Excédent	0,00	4 640 07

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif la note de synthèse du Budget Primitif Assainissement 2021, le Conseil Municipal, après examen de chacun de ses articles et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif du commerce de l'exercice 2021 et l'arrête comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Investissement	55 243,00	55 243,00
Fonctionnement	39 206,81	39 206,81
Total	94 449,81	94 449,81

Les recettes de fonctionnement correspondent au loyer du bâtiment et au report de l'excédent des années précédentes. Compte tenu des capacités d'autofinancement, il a été décidé de porter au budget d'investissement deux dépenses : des travaux d'isolation du bâtiment et l'installation d'une pergola sur la terrasse du restaurant pour un montant de 54 000 euros. Ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions et un prêt est envisagé pour assurer la trésorerie dans l'attente du versement de ces subventions.

Vote des taxes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité **de maintenir** les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :

Taxe foncier bâti : **30,76 %** (taxe communale 14,55 % + taxe départementale 16 21 %)

Taxe foncier non bâti : **38,28 %**

Taxe Cotisation Foncière Entreprise : **23,18 %**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui engendrait une perte de recette pour les communes, l'Etat a décidé d'affecter aux communes la part de la taxe sur le foncier bâti qui était perçu sur la commune par le département. Le taux total de 30,76 % est le résultat du maintien des deux taux à leur niveau de l'an dernier.

Budget principal

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif, les éléments du compte de gestion dressé par le Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020 établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Maurice DESRIERS, Maire, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Bernard FOULATIER, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif du budget commerce de l'exercice 2020, et l'arrête comme suit :

En euros	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	231 193,77	357 023,80
Recettes	94 113,55	481 917,02
Excédent (+) ou déficit (-)	- 137 080,22	+ 124 893,22

La section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 124 893,22 € pour l'année 2020. En additionnant avec l'excédent antérieur cumulé de 503 437,26 €, la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 628 330,48 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 137 080,22 € pour l'année 2020, en le cumulant à l'excédent des années précédentes de 36 822,38 €, conduit à un déficit cumulé de 100 257,84 € qui sera compensé par le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement cumulé. Ce déficit s'explique par la concentration sur l'année 2020 de dépenses (travaux d'assainissement pluvial du Poirond, travaux de voirie, bardage/isolation de la salle des fêtes) soit non subventionnées, soit dont les subventions ne seront perçues qu'en 2021. Des investissements nouveaux sont également intervenus (équipement bureautique de la mairie).

BUDGET PRIMITIF 2021 :

Après s'être fait présenter par Madame Catherine MOREAU LAURENT, Adjoint administratif la note de synthèse du Budget Primitif Assainissement 2021, le Conseil Municipal, après examen de chacun de ses articles et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune de l'exercice 2021 et l'arrête comme suit :

En euros	Dépenses	Recettes
Investissement	446 454,43	446 454,43
Fonctionnement	975 467,18	975 467,18
Total	1 421 921,18	1 421 921,18

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 975 467 euros y compris reports de recettes des années précédentes. Compte tenu de la capacité d'autofinancement dégagee par le compte administratif, 88 799 euros seront affectés à la section d'investissement.

Les dépenses de la section d'investissement sont composées pour 47 467 euros de dépenses engagées et non terminées de l'année précédente (bardage de la salle des fêtes, travaux électriques, création du site Internet) et de 298 728 euros de dépenses nouvelles.

Les dépenses nouvelles correspondent pour l'essentiel aux projets suivants :

- transformation de l'ancien préau et de la cantine en espace culturel et associatif pour un montant prévisionnel de 196 968 euros
- travaux de voirie pour 29 382 euros (réfection de la VC 104)
- travaux de consolidation sur l'église pour un montant prévisionnel de 25 000 euros. Cette dépense est inscrite au budget suite au constat d'une grave avarie dans la charpente du clocher et dans les murs le soutenant. Une étude a due être demandée à un architecte spécialisée pour estimer l'importance des travaux à mener

Pour tous ces projets des subventions ont été demandées, ce qui fait que le reste à charge pour la commune ne sera pas de la même ampleur. Afin d'assurer le financement de ces projets, il a été décidé de ne pas amputer de manière importante l'excédent cumulé de la section d'investissement et pour cela d'envisager un emprunt qui permettra de gérer la trésorerie pour ces projets et de faciliter le financement de futurs projets pour les années à venir.

Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry :

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu la notification de la délibération du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry décidant la modification des articles 2, 4 et 5 de ses statuts. Ces modifications doivent être soumises au vote de toutes les communes adhérentes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification, conformément aux dispositions de l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des articles 2, 4 et 5 des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

Contrat de maintenance et assistance technique des matériels CERIG :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la maintenance du matériel informatique CERIG pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2021, d'un montant de **330,00 € HT** annuel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Maire à signer le devis, le contrat de maintenance et à mandater la facture.

Plan de financement pour l'installation d'une pergola au commerce

Suite à la séance de Conseil Municipal du 08 mars 2021 et à la décision d'installer une pergola au-dessus de la terrasse du Commerce, le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention « fonds spécifique d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale » auprès du Département.

Dépenses HT :	Recettes HT :
Installation d'une pergola : 14 152,27 €	Subvention du Département (Dernier commerce) 30% : 4 245,68 € Fonds Propres 70% : 9 906,59 €
Total dépenses : 14 152,27 €	Total recettes : 14 152,27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement, sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département pour aider la Commune à financer ces

travaux, décide de faire exécuter ces travaux au cours de l'année 2021 et autorise le Maire à signer le devis et à mandater la facture.

Questions diverses :

- **Travaux à prévoir sur l'église :** Suite au constat de très mauvais état de plusieurs poutres dans le clocher et de faiblesses possibles dans les murs, sur les conseils d'un charpentier venu pour un devis, nous avons fait appel à un architecte du patrimoine qui doit faire un état de santé du bâtiment puis une estimation des travaux de consolidation nécessaires et de leur coût.
- **La réouverture de la bibliothèque** est prévue pour le 15 mai. Pascal Audebert assurera dans un premier temps l'ouverture le samedi matin de 10 heures à 12 heures puis le mercredi après-midi en fonction de la fréquentation et de la demande. Les livres ont été largement renouvelés. Il est prévu que le fonds propre de la commune soit mis à disposition des autres bibliothèques de la Communauté de communes selon le règlement qui les régit.